

Séance ouverte à 18h00

Nombre de votants : 10

Absent non excusés : 3

NOMBRE DE PROCURATION : 3

Absents : Sarah PALLUEL , Jean-Jacques LOMBARD

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019

N°1 : Vote du compte de gestion 2018

N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

N°3 : Affectation du résultat 2018

N°4 : Transfert du relais radio de SIGURET sur le sommet de la TETE DE FER

N°5 : participation du parc national du Mercantour aux frais d'affouage de la commune

N°6 : Tarif de lots d'affouage

a été approuvé à l'unanimité des votants

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération

RENOVATION GTA AVENANT N°1

Projet délibération N°1 : B.P 2019

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à la séance :

► **VOTE** le Budget Primitif 2019

Projet délibération N°2 : AIDE AUX FAMILLES POUR LA SCOLARITE 2018/2019

Pour aider les familles dont les enfants vivent à l'année et effectuent une année scolaire complète en demeurant sur la commune de VAL D'ORONAYE

Monsieur le Maire propose de fixer la participation à

200€ Pour maternelle ou primaire

250€ Pour collégien ou lycéen

Ces sommes seront inscrites au budget 2019.

Le règlement de cette aide sera versé aux familles à la fin de l'année scolaire

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance:

► **APPROUVE** le montant pour chaque catégorie

► **APPROUVE** la période du versement

► **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019

► **DONNE** pouvoir au maire pour verser cette aide

Projet délibération N°3 : Aides Financières aux associations

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance

Les demandes de subvention des associations

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à la séance :

► **DECIDE** de satisfaire aux demandes suivantes :

BASKET CLUB	100.00€	
ADMR	200.00€	
POIC	250.00€	
AMAC	100.00€	
POMPIERS LA CONDAMINE	150.00€	
ASSOCIATION CENDRYN	150.00€	
JUDO CLUB DE L'UBAYE	100.00€	
AUDACCE	100.00€	
COMITE DES FETES	3000.00€	
ESCOLA DE LA VALLEE	100.00	
FNACA	50.00€	
FONDATION PATRIMOINE	100.00€	
FONDUS DE L'UBAYE	100.00€	
GSSB	600.00€	
SPADTRIBU	400.00€	
RESTO DU CŒUR	200.00€	
SECOURS CATHOLIQUE	80.00€	
SECOURS POPULAIRE	50.00€	
SKI CLUB SAINTE ANNE	750.00€	
ANCIENS MAQUISARDS	50.00€	

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance:

- **APPROUVE** la proposition
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

Projet délibération N°4 FISCALITE 2019.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance qu'il n'y a pas lieu de changer les taux d'imposition pour 2019

Les taux d'imposition 2019 seront égaux à ceux de 2017 à savoir :

Taxe d'Habitation : 3,21 %

Taxe Foncière Bâti : 10,95 %

Taxe Foncière Non Bâti : 39.27 %

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance

- **APPROUVE** les taux pour 2019

Projet délibération N°5 Redevances EAU 2019.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents à la séance que dans le cadre de l'évolution de la politique de l'eau un nouveau dispositif d'accompagnement financier dépend désormais du prix de l'eau pratiqué par la collectivité, de l'installation de tous les dispositifs de comptage et de l'abandon de la facturation au forfait.

De ce fait il y a lieu de s'engager à répondre aux conditions d'éligibilités et de fixer les tarifs de la redevance EAU 2019

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de :

► **FIXER** les tarifs comme suit :

- 108 € par appartement VAL D'ORONAYE dont la taxe de pollution incluse
- 108 € par appartement + 15 € par appartement (gîte ou chambre d'hôte) dont la taxe de pollution incluse
- 108 € par commerce VAL D'ORONAYE dans le cas d'un seul branchement. dont la taxe de pollution incluse
- 250€ par hôtel restaurant et collectivité dont la taxe de pollution incluse
- 3 050 € pour le Chalet de Montagne Meyronnes / Epinay sur Seine. dont la taxe de pollution incluse

La taxe de pollution 2019 est de 32.40€ incluse dans le prix de l'eau

Projet délibération N6: RENOVATION GTA AVENANT N°1

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, l'état d'avancement du lot N°2 de la tranche 1 qui concerne la rénovation énergétique du Refuge GTA. Il s'avère que des travaux complémentaires seraient à faire pour traiter le bâtiment dans son ensemble. Ces travaux concernent plus particulièrement la face sud du bâtiment avec la véranda et l'accès à la salle commune.

Ces travaux ont été chiffrés par l'architecte auprès de la Sté Dautremer (en charge du lot N°2) à un montant de 23 022.13€ hors taxe.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance:

- **APPROUVE** la proposition de la société DAUTREMER
- **DONNE** l'accord de faire les dits travaux
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

Questions Diverses

*Location appartement Mairie Val d'Oronaye

* Contrats saisonniers

* Assistant de prévention

Rien ne restant à l'ordre du jour, M le Maire déclare la séance close à 20h45